

Post-Fukushima stress test peer review'

Bruxelles, le 17 janvier 2012, Marc Sapir, ETUC

Introduction

Pour compléter la présentation de ma situation personnelle : J'ai une formation scientifique et parallèlement à mes activités dans le cadre syndical européen, j'ai participé à titre personnel, de nombreuses années au Conseil d'administration de l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire Belge. Et j'ai terminé mon mandat en 2009 en exerçant, durant une année, la fonction de président faisant fonction.

Avant d'entrer dans le vif du sujet de la journée, donner notre contribution d'un point de vue syndical européen pour les travaux qui ont lieu dans le cadre du « peer review » des résultats nationaux des stress test. Etant donné que c'est la première fois qu'un représentant de la CES intervient dans le cadre d'une activité de l'ENSREG, je voudrais vous donner quelques repères quant à la position de la CES sur la question nucléaire, sachant que dans le domaine nucléaire, traité Euratom, aucune procédure de consultation de la Commission n'est prévue avec les partenaires sociaux excepté le Comité Economique et Social.

A propos de la politique énergétique, les priorités de la CES sont très brièvement:

- la nécessité d'une politique énergétique européenne
- besoin de diversifier les sources d'énergie en développant les énergies renouvelables
- accroître les économies d'énergie et l'efficacité énergétique dans tous les secteurs, et atteindre une réduction globale de la consommation d'énergie primaire de 20% au cours de la décennie à venir par le biais d'un objectif contraignant pour chaque Etat membre
- le besoin d'un pacte européen de solidarité énergétique renforçant la coopération européenne au-delà des marchés nationaux coordonnés, mais fragmentés, avec un rôle de premier plan pour les pouvoirs publics

Suite à la catastrophe Fukushima, la plus haute instance de la CES a exprimé son point de vue :

- Elle ne se positionne pas sur l'avenir du nucléaire en tant que tel, il s'agit là d'une question qui relève de la souveraineté nationale et il y a clairement le besoin d'assurer un débat démocratique donc il ne s'agit pas d'une question qui relève uniquement des experts. Dans ces débats tant au niveau national et européen, l'ensemble des acteurs doivent être impliqués.

- Fukushima et d'autres catastrophes montrent qu'il n'y a pas de risque zéro comme c'est le cas pour d'autres industries. Considérant dans le domaine nucléaire, l'ampleur des risques engendrés et les risques spécifiques pour les travailleurs qui sont en première ligne pour limiter les risques des autres, la CES exige : un maximum de précaution, la transparence et le contrôle démocratique.

- Sachant que la pollution nucléaire ne s'arrête pas aux frontières, l'Europe doit avoir des normes de sûreté élevées et uniformes en matière de fonctionnement des centrales nucléaires, de stockage des combustibles appauvris et autres déchets, en tenant compte des risques naturels, technologiques, terroristes, aériens et humains.

A propos des stress test qui venaient de débiter au moment de l'adoption de ce texte, notre demande est qu'ils soient basés sur les dernières connaissances, qu'ils couvrent la culture de sûreté (organisation du travail, sous-traitance), qu'ils soient réalisés d'une manière indépendante et transparente. Et que les résultats soient rendus publics. Nous avons également rappelé qu'il faut garantir que les travailleurs qui signalent des situations de risques dont ils sont connaisseurs ne soient pas victimes de représailles. Nous demandons également qu'en cas de résultat négatif, les centrales soient arrêtées immédiatement, pour leur démantèlement ou leur modernisation. Nous ne pouvons pas accepter que pour des raisons de compétitivité les opérateurs appliquent des dispositifs inadéquats en termes de sûreté.

Point particulièrement important pour les syndicats est la question de la gestion de l'emploi dans l'ensemble de la filière et la nécessité de limiter et de contrôler strictement la sous-traitance, et les situations des travailleurs qui interviennent en situation d'urgence et dont les jours sont souvent comptés. Nous avons également demandé que les syndicats au niveau des entreprises soient consultés sur la conduite des tests de résistances et soient informés des résultats comme des suites données. Il est clair que si des centrales doivent être fermées, il faudra envisager les mesures adéquates pour protéger l'emploi et garantir les investissements à long terme, dans la main d'œuvre pour démanteler ces centrales et garantir un niveau optimal de sécurité et santé.

Sur base de ces principes nous pouvons examiner ce qui a déjà été réalisé, en sachant également que nous n'avons pas été en mesure d'examiner l'ensemble des rapports. Nous avons cependant identifiés un certain nombre de demandes que le processus d'évaluation devrait prendre en compte.

Premier point concerne le processus du « stress test » : l'évaluation par l'exploitant, ensuite par l'autorité qui a donné le feu vert à l'exploitation des installations et ensuite évaluations par les pairs qui viennent de ces mêmes types d'organisations. Cela nous amène à nous interroger sur l'indépendance des personnes impliquées et des institutions pour lesquelles elles travaillent. Je m'interroge sur la raison pour laquelle ce processus n'est pas ouvert à des

experts 'indépendants'. Plus fondamentalement cette architecture montre également le besoin de clarifier le rôle du niveau européen et notamment des institutions européennes et plus fondamentalement de réfléchir sur la notion d'intérêt publique dans un tel domaine. Cette question s'appuie notamment sur le fait que le concept de « stress test » vient du domaine financier. Le stress test européen a été lancé parce que le système actuel de régulation et de contrôle des banques a montré ses limites, les contrôlés et les contrôleurs ont une trop grande proximité intellectuelle et face à des acteurs de dimensions mondiale, un pays n'est en mesure d'exercer un contrôle efficace. Dans le domaine nucléaire ces questions doivent être clarifiées notamment à propos des experts sélectionnés pour effectuer le « peer review » quels sont les critères de sélections et comment les conflits d'intérêts sont ils défini et résolu?

Se pose également la question quels seront les droits d'accès de ces personnes aux documents de base produits par les exploitants et par ailleurs comment seront intégrés les données résultant du processus parallèle qui est en cours concernant les actions terroristes et autres actions résultants d'actions humaines ? Sans parler du problème de la question du droit d'information des travailleurs et des citoyens qui est limitée systématiquement par la raison du risque terroriste, argument sans limites.

Nous avons donc un grand nombre de documents sur la table, sera-t-il possible d'identifier et de mettre en évidence les incertitudes et les valeurs implicites et explicites sur lesquelles s'appuient ces exercices ? Cette exigence est essentielle pour mettre en œuvre une approche qui s'appuie sur le principe de précaution. Dans une telle perspective, nous rappelons notre demande de débattre des valeurs sur lesquelles s'appuie cet exercice avec toutes les parties concernées ? Il ne semble pas que les séminaires nationaux annoncés aient eus lieu comme des échanges au niveau local avec les citoyens les plus concernés ni avec les organisations syndicales au niveau des entreprises. Ce qui pose la question de la transparence du processus.

Autre facette qu'il faudrait avoir à l'esprit, comment est-il tenu compte de la vulnérabilité des systèmes sociaux et économiques dans lesquels sont insérés les centrales? Vous savez sans doute qu'actuellement au Japon 5 centrales sur 54 fonctionnent, que se passerait-il en cas de d'accident, pour les pays européen les plus dépendant de cette énergie ? On voit également que les localisations d'un certains nombre de centrales posent des questions majeures en cas de contaminations importantes, comment cette dimension de la localisation des sites par rapport à des zones habitées est prise en compte dans les évaluations ? L'exercice de « peer review » doit examiner cette question et j'espère que cela aboutira à la définition de critères européens de localisation des centrales et des installations. A propos des situations de crise, les rapports sont centrés exclusivement sur les exploitants, la vulnérabilité des postes de commande, mais ne tient pas compte des situations qui pourraient résulter sur les capacités de

gestion de situation de crises en proximité des centrales particulièrement lorsqu'il s'agit de centres urbains

L'objectif primaires des stress test est d'évaluer la résistance des installations à des inondations, tremblements de terre, quels évènements sont pris en compte est la question essentielle dans ce cadre : est ce que les évènements de faibles probabilités sont pris en compte, le cas de Fukushima est éclairant à ce sujet, il montre combien la dimension économique a pesé dans les choix de localisation. La Commission indépendante de dix experts, nommés le 24 mai par le Premier ministre japonais Naoto Kan pour enquêter sur la catastrophe de Fukushima, a publié, en décembre 2011, un rapport intérimaire. La Commission demande d'engager de profondes réformes, en soulignant que, même si les probabilités d'accidents sont faibles, ceux-ci peuvent avoir des conséquences tellement graves qu'il faut que toutes les précautions soient prises. Il faut être également conscient que les rapports nationaux ne fournissent pas les marges de sécurité considérées ni les références des données utilisées pour l'évaluation.

Finalement je voudrais aborder le point crucial pour les syndicats, la place et l'impact de la sous-traitance qui concerne un grand nombre de travailleurs et dont nombreuses données montrent qu'ils sont plus exposés que les autres lorsque la surveillance est bien effectuée ! De plus de nombreux rapports et témoignages montrent que l'éclatement d'une série d'activités vers des micro-sous-traitants pose des problèmes de surveillance et de gestion de la sûreté et aboutit à camoufler une part majeure de la dose collective. Dans ce cadre, je voudrais souligner l'importance de la demande des partenaires sociaux européens du secteur : Eurelectric et les travailleurs du secteur privé et publics EMCEF/EPSU :

- que la situation des sous-traitants soit examinée dans le cadre des stress test et qu'ils soient des interlocuteurs régulateurs et que les données concernant les conditions de recours aux entreprises prestataires soient examinées et mise en évidence : les conditions de recours aux prestataires extérieurs dans le cadre d'activité d'exploitation et de maintenance mais également dans le cadre de la modification de systèmes, de changements de gros composants ou la construction de nouvelles centrales. De préparer avec les partenaires sociaux un bilan de l'impact des développements de l'énergie nucléaire sur l'emploi et les besoins de compétences
- Bilan de l'impact des fermetures éventuelles sur l'emploi, les compétences et les qualifications ainsi que la santé et sécurité

Pour conclure, l'élaboration de ce stress test donne une occasion unique pour engager un débat au niveau européen sur la situation en termes de sûreté du parc nucléaire qui comprend 143 réacteurs dont de nombreux sont âgés, d'identifier les problèmes techniques, les incertitudes et les engagements que

nécessite leur mise à niveau ou leur arrêt. Et puis, comme nous l'avons signalé dès le début de cette intervention, la CES pense qu'il est nécessaire de construire une politique énergétique européenne qui s'appuie sur des compétences européennes étant donné que cette technologie nécessite des moyens importants pour assurer un haut niveau de sûreté et une approche de précaution. Finalement, il faut avoir à l'esprit que l'histoire de la catastrophe nucléaire Fukushima n'en est qu'à son début, celle de la responsabilité des acteurs : gouvernement, responsables de la sûreté et exploitants nucléaires aussi.